



CONVENTION DE PARTENARIAT

2013- 2014

Entre :

- La **Communauté Urbaine de Bordeaux**, ci-après dénommée CUB, située Esplanade Charles de Gaulle - 33 076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président Vincent Feltesse, habilité aux présentes par délibération n° en date du

et

- Le **Pôle de compétitivité AESE (Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués)**, ci-après dénommé Aerospace Valley, dont le siège social est situé 23 avenue Edouard Belin – 34 100 Toulouse, représenté par sa Présidente, Madame Agnès Paillard.

Il est dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention de partenariat

La filière Aéronautique Spatiale Défense (ASD) est un domaine d'excellence de la région Aquitaine qui s'est engagée aux côtés de la région Midi-Pyrénées dans la constitution du pôle de compétitivité Aerospace Valley, 1^{er} pôle français de niveau mondial, spécialisé dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.

Le quadrant ouest de l'agglomération bordelaise constitue un des sites majeurs de redéploiement des activités industrielles et de services consacrées à l'aéronautique en Aquitaine au travers du parc technologique Bordeaux Aéroparc qui s'étend sur les communes de Mérignac, du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles. Les plus importants donneurs d'ordres : Dassault Aviation, EADS, Héraklès, Thalès, Sabena Technics y sont installés. Il se caractérise également par la grande diversité des activités : drone, construction aéronautique, aménagement intérieur, matériaux, services, soutien aux activités de la défense, maintenance MCO-MRO, systèmes embarqués.

La filière Aéronautique Spatiale Défense représente donc aujourd'hui une filière industrielle de tout premier plan pour la métropole bordelaise avec près de 20 000 emplois.

L'aéronautique connaît des développements nouveaux dans ce secteur de l'agglomération bordelaise qui lui confèrent une importance majeure au niveau national.

Aujourd'hui la métropole bordelaise voit se constituer sur son territoire un Pôle dédié à la maintenance aéronautique civil et militaire aux travers de structures telles que le CSFA, la SIMMAD, la BA 106 et le SIAé, auxquelles il convient d'associer l'Atelier Industriel Aéronautique de Floirac. Cette structuration régionale a été renforcée récemment par l'ouverture de Aérocampus à Latresne qui constitue un lieu de formation de premier rang dans les métiers de l'aéronautique.

Enfin, la création d'une zone d'essais pour drones civils, sur le camp de Souge au sein de la commune de Martignas-sur-Jalle, confère un avantage unique en France dans la mise au point et la production des aérodynes dont les développements futurs potentiels, à peine esquissés aujourd'hui, s'annoncent comme des plus prometteurs.

Ainsi, la filière aéronautique spatiale défense étant une des filières structurantes de la métropole bordelaise, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de renforcer son partenariat avec le pôle au travers d'une convention d'objectifs triennale pour la période 2012-2014.

Conformément à son article 5, cette convention de partenariat triennale se traduit par un programme d'actions spécifiques annuel.

Cette convention a pour objet de proposer un plan d'actions pour 2013.

Celle-ci s'articulera autour de trois objectifs principaux :

- **Objectif 1 : Réaliser une veille active sur les évolutions de l'emploi, des entreprises et marchés des entreprises relevant de la filière ASD implantées sur la métropole bordelaise ;**
- **Objectif 2 : Participer à la structuration de pôles d'activités émergents ;**
- **Objectif 3 : Attractivité/Rayonnement international.**

ARTICLE 2 : Suivi de la convention

Afin de renforcer les liens entre les 2 parties signataires de la présente convention, Aérospace Valley initiera des relations régulières avec la Direction des Entreprises et de l'Attractivité de la Communauté urbaine de Bordeaux. Des rencontres trimestrielles entre les équipes d'Aérospace Valley et de la Direction des Entreprises et de l'Attractivité de la CUB seront organisées afin de procéder à une revue de projets. Pour la CUB, l'interlocuteur unique est le Directeur des Entreprises et de l'Attractivité. Pour Aérospace Valley, l'interlocuteur est le chef de projets délégué à la coordination des projets territoriaux.

Ils assureront notamment :

- la qualité des échanges d'information,
- une connaissance réciproque des équipes et l'émergence d'une culture commune,
- une revue de projets ciblée.

ARTICLE 3 : Objectifs et attendus du partenariat CUB/Aérospace Valley pour l'exercice 2013-2014

Ce partenariat s'articulera autour de trois objectifs principaux :

Objectif 1 : Réaliser une veille active sur les évolutions de l'emploi, des entreprises et marchés des entreprises relevant de la filière ASD implantées sur la métropole bordelaise

Les domaines d'actions porteront sur :

- la cartographie des filières sur la métropole bordelaise

Une cartographie des compétences industrielles et de recherche à l'échelle de la CUB devra être établie afin de renforcer la lisibilité et de valoriser les compétences et les savoir faire existants et d'identifier les modalités de renforcement de la filière.

- Le suivi de la filière et de l'emploi

Le développement de l'emploi constitue une priorité de la CUB et de l'association Aerospace Valley. En effet, s'il est important que le Pôle continue à faire émerger des projets et à valoriser le potentiel d'innovation des PME, il est important que cette action se traduise par davantage de résultats en termes de croissance des entreprises et des emplois conformément à l'adoption du contrat de performance Ere 3.

Le pôle est partenaire aux côtés de Pôle emploi, du Conseil Régional et de l'UIMM de la plateforme d'appui aux mutations économique et participe à une démarque EFMC (Emploi, Formation, Métiers, Compétences) avec les mêmes acteur Il tiendra la CUB informée des actions menées dans ce cadre.

- Informations sur les projets des acteurs de la filière et optimisation des retombées

Les adhérents d'Aérospace Valley montent des projets collaboratifs de R&D (résultats de synergies entre industrie, recherche et formation) qui peuvent être labellisés par le pôle et bénéficier de financements spécifiques (FUI : fonds unique interministériel, par exemple). Ces projets peuvent aboutir à la création d'activités industrielles nouvelles. La CUB devra être tenue informée systématiquement des projets collaboratifs des entreprises ou des laboratoires concernant son territoire. Le pôle informera la Communauté urbaine de Bordeaux de ces projets dès les premiers contacts pris avec ces acteurs.

- Diversification d'activités

Certains membres d'Aérospace Valley exploitent leurs savoirs faire technologiques dans d'autres activités dans le cadre d'une diversification (santé, énergie, transport, services urbains, géolocalisation, agriculture...).

Conformément à la stratégie proposée par Aérospace Valley dans le cadre de l'Ere 3 des pôles de compétitivité, la CUB souhaite que des initiatives d'interclustering se développent sur son territoire et souhaite être tenue informée, à l'occasion de rencontres régulières, des actions engagées, notamment avec le Pôle Alpha-Route des Lasers.

Objectif 2 : Participer à la structuration de pôles d'activités émergents

Le pôle, à travers ses projets collaboratifs, permet de faire émerger des axes de développement nouveaux ou innovants, à partir d'une approche produit/marché. Ces opportunités de développement nécessitent un travail de structuration, de mobilisation et d'animation des partenaires que le pôle pourra mettre en œuvre. Les pôles d'activités permettant une approche interrégionale feront l'objet d'une attention particulière.

Conformément à la stratégie souhaitée par la CUB d'un développement fort dans les domaines des drones, de la maintenance aéronautique et des services (maintenance) des actions d'accompagnement individuelles et collectives pourront être mis en place dans ces trois domaines :

Structuration d'un pôle MCO (Maintien en Conditions Opérationnelles)

La maintenance aéronautique est un puissant vecteur de développement économique du territoire métropolitain qui peut compter sur un savoir-faire local reconnu. En effet, la métropole bordelaise connaît la présence de structures du ministère de la Défense avec notamment :

- L'arrivée à Mérignac des effectifs de la SIMMAD sur la BA 106 (Structure Intégrée de Maintien en Condition Opérationnelle des Matériels Aéronautiques de Défense) ;
- Le Centre de Ressource en Ingénierie et Maintenance en Aéronautique (CR-IMA), situé sur la commune de Mérignac à proximité de nombreuses entreprises aéronautiques, qui propose des formations en lien direct avec la maintenance aéronautique ;
- Le rapprochement du Commandement du Soutien des Forces Spéciales (CSFA) de la SIMMAD qui constitue une nouvelle étape dans la réforme du MCO entreprise par le ministère de la Défense et qui offre de réelles opportunités pour le territoire communautaire dans la maintenance aéronautique militaire et civil.

Aujourd'hui, la métropole bordelaise assiste à la constitution d'un véritable pôle MCO militaire de près de 4 200 salariés aux travers d'entités telles que la SIMMAD, le CSFA, la BA 106 ou encore le SIAé. La maintenance aéronautique a donc toute vocation à devenir un champ important de développement de la filière ASD sur le territoire avec, notamment, la présence d'un centre de formation spécifique dédié aux métiers de la maintenance aéronautique, tant civil que militaire, « Aérocampus » sur la commune de Latresne ou encore l'AIA de Floirac.

Pôle drones civils

La filière des drones reste un domaine encore émergent avec un puissant vecteur d'innovation qui doit permettre de développer le tissu économique local et créer des emplois. En effet, les principaux acteurs de la filière se situent déjà au sein du territoire communautaire :

- La richesse du tissu universitaire avec la présence, notamment, de l'Enseirb et l'IMA ;
- La présence de grands donneurs d'ordre comme EADS, Héraklès, Dassault Aviation ;
- Un vaste réseau de PME-PMI innovantes installées au sein du parc technologique (Fly-N-Sense, R&Drone,...).

En juillet 2010, le Conseil régional d'Aquitaine a lancé le cluster Aetos conjointement avec le groupe Thalès, réunissant près de quarante partenaires issus de grands groupes, de PME et PMI, des universités et des laboratoires pour mieux saisir les opportunités d'emploi liées au développement de drones civils.

Au-delà de l'aspect militaire, un certain nombre d'initiatives dans le domaine civil sont à observer :

- L'ouverture du marché civil des drones avec une zone d'essais unique en France située sur le camp de Souge au sein de la commune de Martignas sur Jalle ;
- La relance par l'association Bordeaux Technowest d'UVS, association Française des industriels et prestataires de services systèmes autonomes et véhicules aériens sans pilotes.

Le lancement du programme Aquidrones, par le Conseil régional d'Aquitaine, dont l'objectif est d'encourager l'utilisation des drones dans les applications civiles par le développement de solutions innovantes et adaptées aux clients (filiales viticoles et agricoles, filière bois, ...).

Pôle aménagement cabine

Dans le sillage des derniers programmes des grands donneurs d'ordre du secteur (Dassault, Bombardier, Boeing, Airbus, Embraer), le secteur de l'aménagement de cabine tente de faire face à des perspectives de marché toujours stagnantes. Portée par la renommée mondiale du Falcon de Dassault, la métropole bordelaise propose une offre unique en France pour l'aviation d'affaire grâce à la présence d'acteurs renommés dans l'aménagement cabine (EADS Sogerma, Catherineau ou le retrofit (Sabena). Un réel pôle est donc aujourd'hui en constitution à l'échelle métropolitaine et régionale. Enfin, l'objectif pour la métropole bordelaise est de favoriser les passerelles avec les acteurs du pôle refit de yachts afin d'accentuer la renommée du territoire et d'attirer de nouvelles entreprises.

Sur ces trois domaines, le pôle articulera son action de manière étroite avec l'Agence Aquitaine Développement Innovation.

Objectif 3 : Attractivité/Rayonnement international

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley dispose d'un véritable rayonnement international (Chine, Inde, Brésil, Grande Bretagne, Canada, Etats-Unis...) à travers son réseau industriel et universitaire, sa participation à des salons internationaux, ses outils de communication. Il anime à travers le monde un réseau de 8 VIE (Volontaires Internationaux en Entreprises) qui pourrait être porté à 13 très rapidement. Ils sont aujourd'hui porteurs des intérêts des PME. Les nouveaux membres de ce réseau pourraient également être sensibilisés aux atouts et aux ambitions des territoires afin d'être en mesure de devenir de véritables ambassadeurs du grand Sud Ouest et d'attirer des compétences complémentaires à celles qui sont aujourd'hui présentes dans les deux régions.

Aerospace Valley informera la Direction des Entreprises et de l'Attractivité de la CUB des projets industriels exogènes portés à sa connaissance susceptibles d'avoir des retombées positives sur son développement. Les agences spécialisées dans la prospection pourront ainsi bénéficier de nouveaux partenaires dans l'identification de projets d'implantation, nécessaires à la réussite de leurs missions de prospection.

En partenariat avec les acteurs régionaux tel que les Conseils Régionaux, la CCIR, Aerospace Valley aide ses PME à participer à des salons de rayonnement international. C'est le cas du salon du Bourget pour lequel le pôle s'investit de façon très importante pour la réussite et l'animation du stand commun.

ARTICLE 4 : Confidentialité

Toutes les informations échangées dans le cadre des missions précisées sont réputées confidentielles et ne peuvent être communiquées à l'extérieur sauf autorisation expresse des deux parties.

ARTICLE 5 : Appui et Participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux

En complément de la subvention de fonctionnement annuelle de 100 000 euros attribuée depuis la création du pôle en 2005 et qui sera reconduite, les actions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'une action spécifique (objet de la présente convention), dont la CUB assurera le financement à hauteur de 80%. Les 20% restant seront autofinancés par le pôle de compétitivité Aerospace Valley. Le budget prévisionnel annuel de cette action spécifique est d'environ 100 000 €.

ARTICLE 6 : Évaluation

Une évaluation annuelle des résultats de la convention sera faite lors d'une réunion entre les deux parties après chaque fin d'exercice.

Aerospace Valley s'engage également à remettre à cette occasion son rapport d'activité annuel.

Aerospace Valley et la CUB pourront organiser une réunion semestrielle afin de faciliter le suivi opérationnel de la convention.

ARTICLE 7 : Communication financière

Aérospace Valley s'engage à transmettre chaque année à la CUB son bilan, son compte de résultat et les rapports produits par les commissaires aux comptes.

ARTICLE 8 : Période de mise en œuvre

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an pour l'exercice 2013-2014.

Fait en deux exemplaires à Bordeaux, le

Pour Aérospace Valley

Pour la Communauté Urbaine de
Bordeaux

La Présidente
Agnès PAILLARD

Le Président
Vincent FELTESSE